

réserverons au Personnel enseignant des logements dans les H. A. M car les appartements seront en nombre insuffisant.

Il est projeté de réunir la Commission des Travaux le 12 à 18 heures pour la visite de l'école et la Commission de la voirie le 19 à 17H30 (convoyer Clb² Bhangenet à cette commission)

Clb² Guillaud dit que pour les travaux envisagés aux écoles, il va falloir avec la Commission quelqu'un qui se chargera des évaluations. En apprenant les architectes qui poussent à la dépense. Clb² Legrand sur conseil de Monsieur Jacquet se chargera de faire approximativement l'évaluation des travaux. Il faudra écrire au gaz de France pour qu'il procède à une étude du chauffage le chauffage des instituteurs étant ou n'étant pas compris dans le chauffage central.

L'ordre du jour étant épousé la séance est levée à 23H15.

~~Jean~~ ~~Antoine~~ ~~Pauline~~ ~~Yves~~ ~~R. Rabier~~ ~~G. G.~~
~~Marie-Jeanne~~ ~~Yves~~ ~~Yves~~ ~~R. Rabier~~ ~~G. G.~~
~~Yves~~ ~~Yves~~ ~~Yves~~ ~~Yves~~ ~~Yves~~
~~Robert~~ ~~Céline~~ ~~Yves~~ ~~Yves~~ ~~Yves~~ ~~Yves~~ ~~Yves~~
~~Robert~~ ~~Céline~~ ~~Yves~~ ~~Yves~~ ~~Yves~~ ~~Yves~~ ~~Yves~~

Sec et
Corbeil
21 ju

Réflecture
3^e Bureau
Corbeil-Es-
le Prefet
par De
Le 1^{er} Juillet
Comm

Séance du huit juin mil neuf cent soixante cinq.

Le huit juin mil neuf cent soixante cinq, à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Clbenney, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance extraordinaire, sous la Présidence de son maire.

Présents : M. Robert Maire, Judith et Gilbert adjoints, Diclette, Phont, Jilles, Rabier, Roy, Louet, Alice, Bumant, Goudy, Bhangenet, Legrand, Guillaud, Hot formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Clb². Baulieu

Secrétaire : M. Goudy.

Le maire ouvre la séance et passe à la première question inscrite à l'ordre du jour.

L'adjudication pour les travaux de la mairie.

Il donne les chiffres évaluatifs des dépenses, estimées étage par étage. Le projet total revient à 283 600 francs. Pour le financement nous disposons des fonds

d'emprunt 196.631,88. Le complément 86.988,12 sera prélevé sur les fonds libres, l'état de notre trésorerie le permettant.

La discussion est ouverte sur ce projet et Monsieur Bischoff propose que le logement du secrétaire puisse être remplacé par une location en H.T.M. à l'instar de ce qui est décidé pour le logement des instituteurs adjoints.

On lui répond qu'il n'y a pas, évidemment obligation de loger le secrétaire, mais nécessité par les charges de la profession, et qu'en admettant que le secrétaire soit logé en ville, il faudrait un logement à la明白 pour un gardien. D'autre part Monsieur Louet trouve le montant des travaux très élevé, mais on fait remarquer que c'est un maximum d'adjudication et qu'il se pourrait que les soumissions soient plus avantageuses.

Le projet mis aux voix est adopté à l'unanimité.

vu et approuvé N° 00749
Corbeil-Essonnes le
21 juillet 1968
Le Préfet
Le Secrétaire fut
illisible

Réfecture de l'Essonnes - DAC

3^e Bureau N° 01650 Vu-
Corbeil-Essonnes, le 18 Avril 1968
Le Préfet - Pour le Préfet et
par Délégalion - Le Directeur
de l'Administration
Communale - signé
illisible

Rapport de la commission scolaire

Monsieur Blaumenet rapporteur.

Le rapport va traiter à la création d'une cantine scolaire.

Le sondage d'opinion auprès des parents d'élèves s'est révélé favorable à 73%. Après observations de Monsieur Bischoff qui s'effraie de l'ampleur future de l'institution et des dépenses qu'elle occasionnera, Monsieur le Maire fait adopter une délibération de principe pour création et aménagement d'une cantine scolaire afin de prendre rang pour le versement des subventions.

Pendant ce temps la Commission étudiera le projet plus à fond et avec les hommes du métier, chiffrera le montant des dépenses envisagées.

Il est rappelé par le Président qu'il s'agit d'une décision de principe, et que au fur et à mesure du développement de la question le Conseil sera appelé à en délibérer à nouveau, avant de passer à la réalisation.

Problèmes de la voirie

Rapport de Monsieur Miotte.

Continuant le travail entrepris, la Commission des chemins a passé l'inspection de toutes les rues de la commune, pour déterminer un ordre d'urgence des travaux. Le problème de l'assainissement y est intimement lié, et dans l'ordre de l'urgence il conviendrait de prévoir un emprunt pour procéder à l'assainissement des rues de la Fontaine et de Chilly. Les chiffres avancés par l'Ingénieur des Ponts et Chaussées sont de 110.000 francs pour la rue de Chilly et 110.000 pour la rue de la Fontaine. Il faut donc tabler sur un emprunt de 250 ou 300.000 francs. Notre situation financière n'est pas mauvaise ainsi que le rappelle Monsieur le Maire, et un emprunt de ce chiffre ne représente pas

son ammité que les frais d'installation de 4 nouveaux magasins, ou l'achat de 40 voitures automobiles. La question de l'assainissement est primordiale, et l'urbanisation de la Ville ne peut être obtenue sans que ce problème soit résolu.

Monsieur Binauflet s'inquiète du fait que la station d'épuration ne semble pas être étudiée, mais Monsieur le Maire lui donne l'assurance que l'ingénieur ne la trouve pas nécessaire pour l'instant tant que notre population ne dépassera pas un certain chiffre.

Le programme pour l'assainissement peut se concevoir ainsi. Nous procéderions à la recherche d'un emprunt d'un montant un peu plus élevé que les travaux envisagés et nous demanderions par délibération l'inscription sur le programme de 1966 de "diverses rues" afin de pouvoir obtenir des subventions. L'an fur et à mesure de l'octroi de ces subventions, nous assainirions les autres rues. Evidemment le plus gros effort est à faire par nos propres moyens, et il est à considérer que les communes qui ont fait les meilleures réalisations, ont agi de cette manière.

A la suite, le Conseil délibère et autorise son Maire à contracter un emprunt de 250.000 francs destiné à financer les travaux d'assainissement de la rue de Chilly et de la rue de la Fontaine.

Il requiert l'inscription sur le programme de 1966 de l'assainissement de diverses rues de l'agglomération.

A la question de M^e Joudy il est répondu que le goudronnage de la rue des Bâtués sera fait et qu'il figure au programme de l'Ingénieur. Il faudrait également rappeler les Papeteries Sécurissois à l'ordre, car leurs installations débordent sur la rue des Bâtués ; les caniveaux sont bouchés par leur fait, et il en résulte des inondations.

Monsieur Joudy demande que le numérotage des rues entrepris sous le précédent Conseil soit continué. La plaque coûte 3 francs 50 et doit être fournie par l'Administration. La Commission fera un rapport chiffré de la dépense à inscrire au budget.

Monsieur Binauflet fait part du désir de Monsieur Lienard de voir rapportée la promesse qui il a faite d'un passage autour de la Porte de Paris, du côté gauche où il a construit son pavillon, car il ne pense pas qu'il sera d'une très grande utilité. Par ailleurs un couloir de cette nature que fort d'être mal entretenu.

Le Président demande sur proposition de M^e Judith, que la question du percement et de la réfection totale des Portes de Paris soit reprise auprès de la Direction des Bâtiments de France ce qui permettrait de dégager Monsieur Lienard de sa parole. Mais en tout état de cause il demeure persuadé, après les assurances données par ce dernier que si ce projet échouait, il serait fidèle à son engagement et laisserait à la commune

le passage promis.

Maitre Gilles demande que l'on attire l'attention de l'Ingénieur Vicinal sur l'opportunité de mettre un signal "stop" au débouché de la rue de la Fontaine sur la route nationale 191. Il a failli avoir un accident, et il s'est avéré qu'il n'est pas le seul dans ce cas, les automobilistes refusant délibérément la priorité dès qu'ils se trouvent sur une nationale, sans considérer si ils sont ou non dans l'agglomération. Le même cas se produit pour le débouché de la route de Chêlun sur la nationale 191.

On demandera à l'Ingénieur de bien vouloir autoriser la pose de panneaux indiquant au moins le danger.

Dans ce domaine Monsieur Roy demande également pour un panneau portant les mots "chaussée déformée" pour le Chemin vicinal n° 1, ce qui sera fait.

Monsieur Crouillet demande que l'I.D.F. ramasse les poteaux en ciment qui gisent sur les trottoirs, inutiles.

Il est entendu que Monsieur Thomas en fera le recensement pour le communiquer à l'I.D.F. au plus près d'enlèvement.

Monsieur Bumant demande qu'on fasse sauter à la dynamite la grosse roche qui déborde sur le trottoir, rue de Bel Air, à l'extrémité du terrain attenant à l'école Brûlébois, pour perceer une sorte de secours en cas d'incendie.

L'opération est jugée trop dangereuse pour être suivie d'exécution.

Rapport de la commission des travaux

Rapporteur Monsieur Moudy.

Le rapport fait état de l'examen des travaux à exécuter au groupe scolaire filles tant dans les classes que dans les logements, dans les cours et aux sanitaires.

Pour la question des logements le programme s'établit ainsi.
La municipalité améliorera le logement de la Directrice (chauffage, salle d'eau) étant entendu que la Direction, dans les groupes scolaires doit être logée; une question de chauffage se raccordant éventuellement sur le système central à mazout, actuellement ébauché, sera mis à l'étude, ce qui permettra d'utiliser les crédits Bânage, mis en réserve à l'intention de l'amélioration du logement des instituteurs. Comme il y a beaucoup de réparations à envisager aux autres logements, en accord avec les adjointes, sauf toutefois ab^{me} Rey, le conseil envisage de les reloger par la suite dans les H.T.M. et de leur verser l'indemnité représentative de logement, ce qui réalisera une économie; c'est aussi une solution forcée, car avec l'accroissement des groupes scolaires bon nombre d'adjointes vont venir qui il faudra loger, le disponible étant insuffisant.

Monsieur Vézette déplore dans ce projet, l'abandon des logements actuels. A ceci il est répondu que dans les limites de la Trésorerie les logements pourraient être remis en état, mais que dans l'immediat il est impossible de commencer tout en même temps, qui il faut agir dans un ordre d'urgence.

Après une discussion sur le mode de chauffage à prévoir, il est entendu que des études et des devis seront demandés à M^e Ramneau et que le Conseil se prononcera sur le moyen le plus économique en installation et en exploitation, du fait qu'il faut remplacer les chaudières, cela permettra peut-être de réaliser le projet complet sur les crédits Barange.

Il faut donc, que très rapidement des devis soient fournis, car les travaux doivent commencer aux vacances, d'une part, et aussi de scinder l'ensemble en 2 programmes pour échapper aux lenteurs de l'adjudication.

Sur l'initiative de son Président, toujours dans le cadre des crédits Barange, le Conseil prend une délibération pour que les crédits de 1960, frappés de échéance quadriennale, demeurent réservés pour le but proposé, l'utilisation effective devant avoir lieu dans le 2^{me} trimestre de l'année en cours. Les logements étant remis en état il faudra appliquer la règle commune en locatif c'est à dire, laisser à la charge de l'occupant les dépenses d'amélioration ou d'embellissement intérieur et ne financer que les travaux qui concernent les propriétaires.

Pour résumer cette discussion Monsieur le Maire demande au Conseil son décret qui s'établit ainsi.

1^o le Conseil est d'accord pour les améliorations du logement de direction à l'école des Filles (salle d'eau, toilette) et pour les autres logements d'envisager l'indemnité représentative.

2^o de faire installer le chauffage dans le logement de direction. Peut être par un raccordement sur le système de chauffage des classes et en tous cas, après étude, par le mode le plus pratique et le plus économique.

Questions diverses.

Point APPROUVE

Corbeil Estommes le
13 Janvier 1965
Le bonz Pifet
Pour le bonz Pifet
et par délégation
Le Secrétaire en chef
Sigui illisible

Gratification au garde-pêche Monsieur Bazenave.

Le Président informe le Conseil qu'à la suite de la suppression de l'empli de M^e Bazenave, par reprise du marais par le propriétaire, il convient de reconnaître les bons services de cet employé. Ayant en avoir délibéré, le Conseil lui accorde un mois de traitement en gratification.

Comité des Fêtes

Monsieur Roy expose que le Comité des Fêtes a mis sur pied, un programme assez développé qui ne peut que difficilement s'inscrire dans le cadre habituel de la Place de la Mairie et de la Place de la Croix Buisse.

l'est pourquoi le stade a été envisagé. En raison des pluies incessantes et des dévastations possibles, Mme Judith et Goudy ne sont pas d'accord, les camions risquant de creuser des ornières profondes, et même de s'enterrer.

Certains autres conseillers sont d'accord sous réserve. Les conseillers membres du Comité des Fêtes insistent et rallient à leur intention la majeure partie des conseillers, mais il est fait cette réserve qui une réunion aura lieu le 27 juillet à 11H45 sur le stade pour prendre une décision ; si le mauvais temps persiste, la manifestation soit remise dans son cadre habituel. Un sens unique sera également à envisager pour ce jour là, qui sera déterminé en fonction du lieu choisi. Les membres du Comité, M. Roy et M. Nice s'engagent à remettre le terrain en état s'il y a des dégradations, et font leur affaire du service de garde qui il faudra prévoir, ainsi que du service d'ordre pour la traversée de la route 191, par les enfants.

Si la fête ne peut avoir lieu au stade il faudra envisager certaines mesures entre autres :

1° l'interdiction formelle aux véhicules et aux baraqués forains de stationner sur la place.

2° l'élargissement du cadre habituel de la Fête

3° l'élimination de certains forains qui ne sont pas valables. Monsieur Laroche s'étonne que les commerçants et les industriels locaux n'aient pas été contactés pour participer aux charges comme cela avait été dit sur une affiche signée du Président du Comité des Fêtes. Monsieur Roy à cette objection répond qu'il veut donner déjà une fête, ce qui concrétisera leurs efforts et qu'après seulement, ils seront plus autorisés pour leurs sollicitations.

Monsieur Nice fait part d'une intention que le Comité aurait eue de donner une fête pour les vieilles, un concert avec rappels des chansons anciennes ; cela coûterait 17.000 francs pour 1 heure 1/2 de spectacle, et il ne donne suite trouvant le prix élevé. Monsieur Laroche se propose pour contribuer et Monsieur Judith insiste pour que cette fête soit donnée. L'accord est fait et si la charge est trop lourde pour le Comité, on pourra donner une subvention complémentaire sur le budget additionnel.

Demande de subvention à l'Habitat Rural pour Madame Bhalin.

Le Conseil est appelé à donner son accord pour le versement d'une subvention par l'Habitat Rural à Mme Bhalin, pour modernisation du logement de son fils, employé comme ouvrier agricole à la ferme.

Le Conseil accordez leur volontiers

la-hasse communale.

Monsieur Bumant informe le Conseil de ses efforts pour créer une chasse

communale. La société est créée et dûment enregistrée, elle a son statut civil et ses statuts et l'accord de beaucoup de propriétaires. Il y a un accrochage avec deux gros propriétaires fonciers et cependant le maire désigne abonné Philippe Rabier, le mieux placé parmi les conseillers, pour essayer d'arranger les difficultés.

Le Téléphone Ahain

abonné Linaulot se plaint du mauvais fonctionnement du service du téléphone. Cela tient au manque de circuits et c'est une situation générale. Il trouve inadmissible des attentes de 2 à 3 heures pour obtenir Paris. Il demande, et en cela il est unanimement suivi, que le Conseil alerte l'administration des P.T.T en lui demandant qui elle nous fasse connaître les motifs du mauvais fonctionnement et les moyens envisagés pour y remédier.

Sécurité

abonné Dhont, demande où en est le projet d'installation de poteau et l'acquisition du matériel qui a été prévu. L'affaire est en cours; comme des subventions sont demandées, il faut attendre l'approbation.

abonné Dhont demande qu'on lui accorde la 4^{me} place dans le garage, place actuellement occupée par le camion Renault. Les sapeurs déplaceraient eux-mêmes les cloisons pour loger le matériel de sécurité.

A titre temporaire le Conseil accorde la 4^{me} place à la compagnie de sapeurs-pompiers.

abonné Dhont fait remarquer aussi que des plaques qui se trouvent sur certains égouts, et qui sont débrisées sont dangereuses. L'ingénieur des Ponts, abonné Jacquette a été saisi, et comme la réfection des chemins est prévue, tout rendra dans l'ordre.

abonné Dumont parle du peu de ressources de la bâche de Retraites, des sapeurs-pompiers, et du nombre des bénéficiaires. Il est prévu qui en cas de déficience le Conseil communal y supplérait par une subvention. Une réunion de bureau est annoncée pour la Société des Sapeurs-Pompiers, pour le samedi 18 juillet à 18 h 30.

L'ordre du jour étant épousé
La séance est levée à 24 h 15.

Dumont *Haut* *Dumont* *G. Heet*
Chalangey *J. G.* *Montuffet* *Chateleur*
M. Guérard *S. G.* *C. J.*
W. Léonard *W. G.* *C. J.*